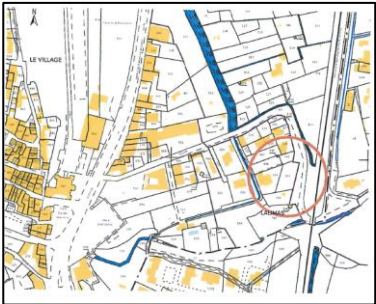
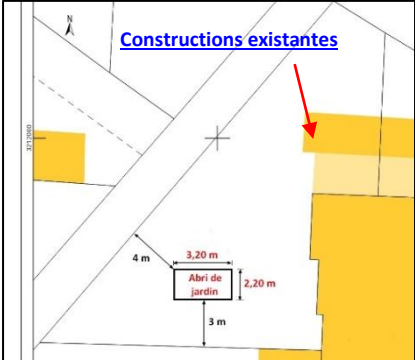


Déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin de moins de 20 m² *

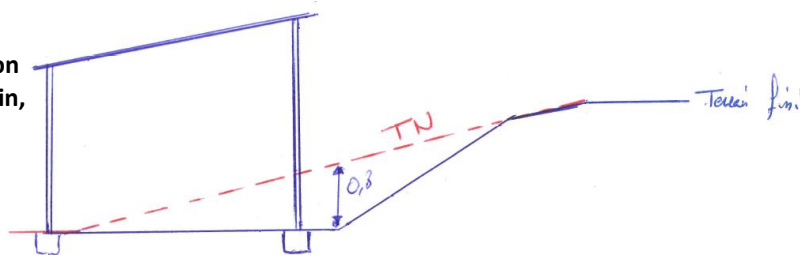
***Si l'abri de jardin a une surface de plancher et/ou une emprise au sol supérieure à 20 m², un dossier de permis de construire devra être établi.**

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
 - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**
- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1- FORMULAIRE	
Dépôt en ligne Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.	Dépôt papier Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028 Rubriques à renseigner : Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – indiquer la surface de plancher des constructions existantes et la surface créée (= surface du plancher de l'abri de jardin), et l'emprise au sol Rubrique 8 – dater et signer
2- PIECES A FOURNIR - Les plans transmis peuvent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
PLAN DE SITUATION (DP1) Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ième}. Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation	
PLAN DE MASSE (DP2) Sur un fond cadastral www.cadastre.gouv.fr, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'abri de jardin. Les dimensions de l'abri doivent être cotées ainsi que les distances de l'abri aux limites de propriété, le cas échéant. Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse	 Parcelle : AW 1050 de 700 m² Avant Travaux Emprise au sol : 120 m² Après Travaux Emprise au sol : 138 m² Espace végétalisée restant disponible : 350 m² Echelle numérique : 1/500^{ième}

PLAN DE COUPE (DP3)

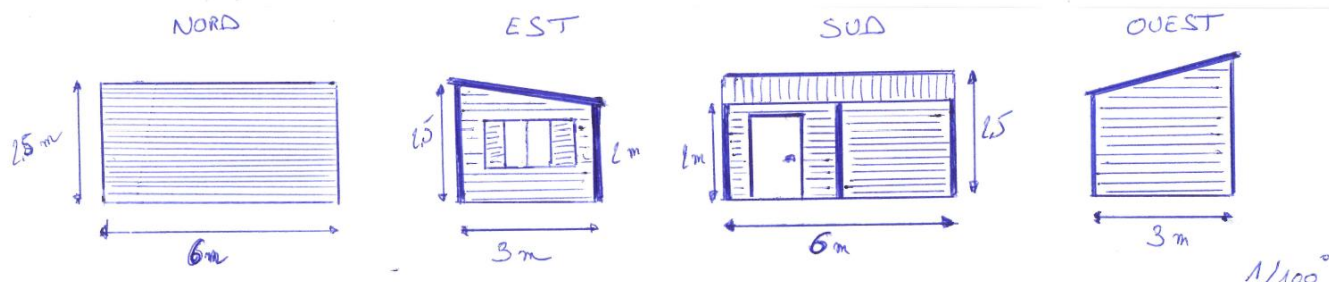
Si le profil de votre terrain est modifié :
Fournir un plan en coupe précisant l'implantation
de la construction par rapport au profil du terrain,
Les hauteurs, le terrassement ...



LE PROJET (DP4 et/ou DP11)

Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :

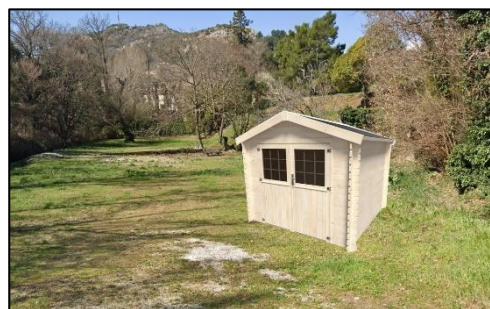
- un descriptif indiquant les matériaux et teintes envisagés
- un descriptif du carport soit par des plans côtés soit en fournissant la brochure du fabricant.



L'INSERTION (DP6)

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender l'abri dans son environnement.

Avant / Après :



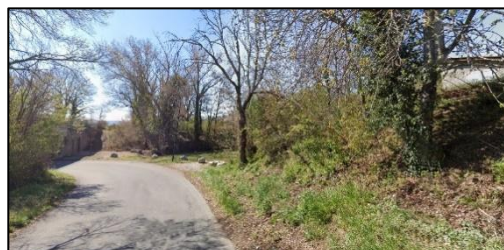
PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue (domaine public).

DP7 : vue de près



DP8 : Vue de loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr